

# La Poste refuse de distribuer le journal de l'Association contre les usines d'animaux

## LAUSANNE ACUSA-VgT va porter plainte et demander des dommages-intérêts.

La Poste refuse de distribuer des journaux de l'Association contre les usines d'animaux (ACUSA ou VgT) et destinés à toute la Suisse romande. Les deux parties sont déjà en procès pour une affaire similaire survenue à Saint-Gall.

L'histoire se répète: le même refus avait déjà été signifié en décembre 1999. La Poste estimait alors que les publications contenaient trop d'attaques personnelles contre les propriétaires d'animaux et ne voulait pas propager de telles informations.

Onze mois plus tard, 500 000 exemplaires de journaux sont à nouveau bloqués à La Poste, à Lausanne cette fois. Dans un

communiqué, ACUSA affirme que le responsable du bureau postal a accepté cette distribution et son paiement cash.

«Le bureau de poste de Lausanne nous a informés hier par téléphone que la distribution n'aurait pas lieu sur ordre d'instances supérieures en raison d'un procès en cours depuis 1999 entre VgT et La Poste», communique ACUSA vendredi. Ce qu'a confirmé Hubert Staffelbach, porte-parole de La Poste.

«La publication en question n'est pas adressée et découle pour nous des prestations soumises à concurrence, que nous ne sommes pas tenus d'exécuter

au contraire de celles qui sont encore sous monopole», a précisé Hubert Staffelbach. «Nous nous sommes basés sur les mêmes critères qu'en décembre 1999.»

Cette décision a été prise d'autant que le verdict du tribunal n'est pas encore tombé sur l'affaire saint-galloise, a relevé le porte-parole. Le VgT a pour sa part annoncé son intention de porter plainte contre

La Poste «pour violation de ses lois et la liberté de la presse» et de demander des dommages-intérêts.

ATS

Lieferschein Nr. : 943851; Medien Nr. : 1119; Medienausgabe Nr. : 460219; Objekt Nr. : 4542668; Subobjekt Nr. : 1; Iekoren Nr. : 22; Abo Nr. : 1010923; Treffer Nr. : 7283114

